

Homologation des résultats obtenus à l'étranger

La finalité de l'homologation des résultats obtenus à l'étranger pour les concurrents est qu'ils soient pris en compte dans le calcul des points pour l'établissement du classement.

Aujourd'hui, le calcul des points est fondé sur des éléments que l'on peut qualifier de fondamentaux et par ordre d'importance

- le classement et le nombre de participants
- le nombre d'obstacles
- le nombre de pénalités

L'expérience nous a appris que l'on ne pouvait se baser uniquement sur la feuille d'enregistrement des résultats étrangers et ce pour diverses raisons. Aussi, il est demandé de fournir soit la photo des résultats publiés le jour du concours soit un lien vers un site internet (pas un lien vers une quelconque application ou réseau) où l'on peut retrouver les informations nécessaires à l'homologation des résultats obtenus.

Il est certain qu'une copie d'écran (souvent illisible) de résultats cumulés où l'on ne retrouve pas par épreuve, ni le classement ni le nombre de participants, ne peut faire l'affaire. Il n'est pas concevable de devoir refaire le classement à chaque résultat à enregistrer d'autant que les informations sont souvent partielles. Pour des épreuves où il n'y a que 2 ou 3 concurrents, c'est concevable mais quand ils sont plus nombreux ce n'est plus possible. Il est certain que la CNEAC ne peut modifier les procédures en fonction de chaque organisateur étranger qui fait à sa façon.

Actuellement des compétitions ont lieu en Espagne et une très grande quantité de résultats à homologuer arrive. Le contrôle des documents envoyés prend beaucoup de temps, d'autant qu'ils ne sont pas toujours conformes aussi le délai d'enregistrement est sérieusement impacté. Mais, si les envois sont conformes, ils seront pris en compte du moment où ils sont envoyés dans les délais.